

DÉPARTEMENT DU NORD  
---\*---  
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI  
---\*---  
CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
**BUSIGNY**

**OBJET : Règlement cimetière.**

**Séance ORDINAIRE**

11 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 05 octobre 2023, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Président** : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

**12 présents** : Didier MARÉCHALLE, Maire, Nicole GOURMEZ, 2ème adjoint, Francine RICHEZ, 4ème adjoint, Julien GOEMAERE, 5ème adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, Annie WYART.

**7 Procurations** : René SCAILTEUX à Nicole GOURMEZ  
Christophe LEBRUN à Marie-Françoise BUISSET  
Pierre CZERIBA à Mr Julien GOEMAERE  
Angèle DUPUY à Didier MARÉCHALLE  
Chloé GOMANNE à Francine RICHEZ  
William LEMAIRE à Christian PECQUEUX  
Fabienne DUBUS à Marie-Thérèse DESICY

**Secrétaire de séance** : Madame Annie WYART.

Monsieur le maire rappelle que la commune dispose de deux cimetières, le premier est situé sur la route de Bertry, le second au hameau de la Haie - Meneresse.

A ce jour, bien que les dispositions réglementaires relatives à l'administration des cimetières soient appliquées, la commune ne dispose pas d'un règlement local relatif à la police des cimetières qui complète le dispositif réglementaire général.

Un projet de règlement a été examiné au sein de la commission « Environnement, Espaces verts cimetière », ce projet intègre les récentes modifications réglementaires portant notamment sur la durée des concessions et les procédures de reprise des concessions.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce texte joint en annexe qui fera l'objet d'un arrêté municipal portant règlement des cimetières communaux.

Après en avoir débattu et entendu l'exposé du maire sur ce point, le conseil municipal décide à 4 abstentions et 15 POUR d'adopter ce règlement de cimetière. Ainsi fait en séance le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Didier MARÉCHALLE

